



Annexe 1

Formulaire de déclaration d'engagement au respect des directives du DSAS relatives au financement résiduel de l'Etat des soins effectués par les infirmiers et infirmières exerçant de façon professionnellement indépendante du 01.01.2016

A remplir en caractères d'imprimerie et à envoyer à la CEESV, Bois de Cery, 1008 Prilly, ou par courriel à l'adresse olivier.rochat@ceesv.ch

Je soussigné-e,

Nom

Prénom.....

Date de naissance.....

m'engage à travailler dans le respect :

1. des directives citées en titre ;
2. de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 mai 2012 fixant les montants destinés à couvrir la part du coût, non prise en charge par l'assurance-maladie (financement résiduel), des soins effectués par des infirmiers et infirmières exerçant de façon professionnellement indépendante et par des organisations de soins à domicile privées (832.00.230512.2) ;
3. dans le respect de de la procédure de la CEESV relative aux modalités de transmission des données de facturation pour le remboursement des prestations relevant de l'article 25a LAMal (part assureur) et le versement du financement résiduel (part canton).

Pour la facturation des prestations LAMal (art. 7 OPAS) :

1. je délègue cette activité à un service de facturation oui non

Lequel ?

2. je la fais avec l'aide d'un logiciel de facturation oui non

Lequel ?

3. je la fais manuellement (sans logiciel de facturation) oui non

Lieu et date:

Signature :